

Secrétariat communal  
Votre correspondant : JLM  
Réf. : QE KB 20.11.2021  
T. 02/600.49.62  
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be  
www.molenbeek.be

Monsieur Khalil Boufraquech  
Conseiller communal  
Rue de la Meuse, 61/1  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 11/01/2022

**Objet : votre question écrite du 20/11/2021, relative à la dératisation.**

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre question écrite du 20/11/2021, relative à la dératisation.

Quatre campagnes de dératisation sont menées sur tout le territoire Communal de Molenbeek-Saint-Jean, avec une fréquence d'une opération par trimestre. La dernière campagne a eu lieu du 25 octobre 2021 au 9 novembre inclus. Les campagnes de dératisation printemps et automnes menées en surface par l'Administration sont organisées simultanément et en concertation avec Vivaqua qui procède aux actions de dératisation des réseaux souterrains.

Les campagnes de dératisation en surface ont montré toute leur importance et leur utilité à réduire la prolifération des rongeurs. Malheureusement, nous constatons une présence des nuisibles dans certains quartiers ou parcs fortement fréquentés par les riverains dans lesquels il y a des comportements inciviques (nourrissage de pigeons, sortie des poubelles en dehors des jours d'enlèvement par l'ABP, des dépôts clandestins, etc. ) qui attirent les rongeurs. L'administration communale sous-traite la dératisation à une firme privée spécialisée. Pour l'année en cours 2021, le marché a été attribué la S.A. RENTOKIL.

Les campagnes de dératisation sont effectuées dans tous les parcs, plaines de jeux, stade du Sippelberg, bassin de natation et les abords, stade Machtens et les abords, berges du Canal et le long du chemin de fer. Ci-joint le détail des lieux :

Tous les Parcs :

- Marie-José (Chée de Ninove - Av. de Roovere - Joseph Baeck)
- Muses (Av Brigade Piron - Rue Osseghem - Rue Melpomène)
- Hauwaert (Av Carl Requette - Rue Cité Joyeuse - Rue du Korenbeek - Av des Amandiers)
- Karreveld (Av du Karreveld - Av Jean de la Hoese - Bld Louis Mettewie)
- Eléphant-Fonderie (Rue de l'Eléphant - Rue Verrept Dekeyser - Rue Cail et Halot)
- Vandenheuvel (Chée de Ninove - Rue A. Vandenpeereboom – Rue Edm. de Bonehill - Rue Pierre Van Humbeek)
- Bonnevie (Rue Bonnevie - Rue de l'Ecole - Chée de Merchtem)
- Scheutbosch (le long du Bld Mettewie à hauteur du boulevard Machtens)
- Albert (Av Joseph Baeck - Bld Edm. Machtens)
- Evariste Pierron (Rue E. Pierron - Quai du Hainaut)
- Square Saint-Rémy (le long de l'église)

- Fuchsias (Rue des Fuchsias - Rue Révérend Père Pire - Av du Sippelberg)
- Parc du Château et le stade Pevenage (Av du Château - Bld Louis Mettewie - Av Edouard Bénès)
- Parc de la Petite Senne (Rue des Houilleurs)
- Parc L28 (Avenue Jean Dubrucq)

Piaines de jeux :

- Espace Pierron (angle Verrept Dekeyser et Quai du Hainaut)
- Espace Dubrucq (angle Avenue Jean Dubrucq et Escaut)
- Espace Saint-Rémy

Dans les lieux divers suivants :

- Sur le site classé, Rue de la Laiterie (partie Molenbeek)
- Stade du Sippelberg, bassin de natation et les abords (Rue de Normandie - Av Mahatma Gandhi)
- Le stade Machtens et les abords (Rue Charles Malis - Rue Van Kalck - Osseghemveld)
- Le Maelbeek et le Leybeek (visible dans le Scheutbosch)
- Les berges du Canal
- Le long du chemin de fer

Description des produits :

Les produits utilisés sont des anticoagulants.

Produit	Forme du produit	Nom du produit	fournisseur
1	Mélange	Sorkil Bloc 100gr	Edialux-Formulex S.A.
2	Mélange	Fentrol	Rentokil

Mesures de sécurité :

- 1) Les rodenticides sont placés en dehors de la portée des enfants, animaux domestiques et animaux sauvages. Les produits sont contenus dans des rats-box fermés à clé (les animaux domestiques ne peuvent y accéder) ;
- 2) La population est informée via des avis de dératisation qui sont affichés aux entrées et sorties des lieux à traiter ;
- 3) Tous les pesticides utilisés par Rentokil disposent d'un numéro d'agrément reconnu par le Ministère de la Santé Publique ;
- 4) Les techniciens de Rentokil sont tous détenteurs d'une agrégation accordée par le Ministère de la Santé à la suite d'une formation pour l'utilisation des pesticides et des produits phytopharmaceutiques.

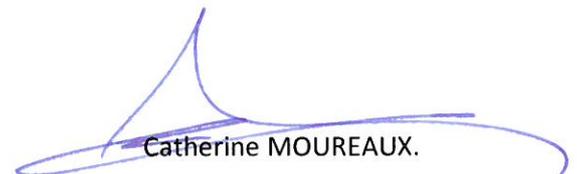
Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire f.f.,



Marijke AELBRECHT.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.

**Question écrite déposée par Monsieur Khalil Boufraquech, conseiller communal PS-SPA relative à la dératisation et au bien-être animal.**

Monsieur l'échevin,

Je me permets de vous écrire afin de vous informer que nous constatons de nombreux rats dans nos espaces publics. Nous les observons tant le jour qu'en soirée. Ces rongeurs représentent une menace permanente d'épidémie, car ils transportent et peuvent disséminer les germes de nombreuses maladies.

L'utilisation de raticides est une possibilité et sont souvent utilisés contre ces rongeurs mais peuvent également entraîner des conséquences néfastes pour nos animaux de compagnie. En effet, les intoxications par les raticides anticoagulants sont très fréquentes chez les animaux de compagnie notamment chez les chats et les chiens. Dans ce cadre, j'ai quelques questions :

- Pourriez-vous nous informer si des campagnes de dératisation ont lieu dans notre commune ? Constatez-vous une augmentation de ces rongeurs sur le territoire communal ?
- Concernant la gestion de la dératisation sur le territoire communal, pourriez-vous nous dire si la commune s'occupe de la dératisation ou un marché public a été attribué ? S'il s'agit d'un sous-traitant, pourriez-vous nous informer de l'opérateur ?
- Quels sont les lieux de dératisation ?
- Quel est le type de raticide et la marque du produit utilisé ? Est-ce un raticide anticoagulant ?
- Quelles sont les mesures prises pour protéger nos animaux de compagnie (chats et chiens) ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Khalil Boufraquech  
Conseiller communal

